



Annonces de la semaine du 30 novembre
au 6 décembre 2020

Les intentions de messe :

Pour Samedi à : Paroy .Bernard Bole

Pour dimanche à : Quingey Lumière pour Marie Dole.

Les célébrations de la semaine :

Lundi 30 : St Colomban, abbé. St Clément pape et martyr

Mardi 01 : St André Dung-Lac et ses compagnons

Mercredi 02 : Ste Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre

(2^{ème} Dimanche de l'Avent)

Samedi 5 décembre

Messe anticipée à **18 h** à **VILLARS st GEORGES**

Dimanche 6 décembre

Messe à **10 h 30** à **QUINGEY**

Si les négociations avec le gouvernement ne modifient pas la jauge de 30 personnes :

Il y aura les messes supplémentaires :

Liesle à 9 h 30 – Arc et Senans à 10 h 30

Et liturgie de la Parole à Abbans Dessus à 10 h 30

Notre prière accompagne :

Jacqueline CHAUVIN d'Arc et Senans décédée cette semaine

A noter...

Ce dimanche : **Quête pour la catéchèse et l'aumônerie dans l'enseignement public et l'enseignement catholique.**

* **COMMUNIQUE** + Jean-Luc BOUILLERET Archevêque de Besançon

Aux curés, prêtres, diacres, délégués pastoraux, équipes de coordination pastorale et aux fidèles du diocèse.

Chers amis,

Dans son discours du 26 novembre 2020, le premier ministre a précisé que la jauge de participation des fidèles aux messes dominicales reste fixée à trente personnes pour la reprise des célébrations ce 28 novembre, et ce quelle que soit la taille de l'église. Je comprends et partage les nombreuses réactions d'incompréhension et de consternation que suscite cette mesure.

Cette jauge arbitraire ne prend pas en compte le bon sens qui voudrait une juste proportion du nombre de personnes en fonction de la taille de l'église. Elle ne prend pas non plus en compte les efforts déployés par les catholiques pour lutter contre la pandémie. Dès que les mesures sanitaires ont été rendues obligatoires, nous les avons appliquées scrupuleusement. Tout comme la Conférence des Evêques de France (CEF), nous jugeons la jauge à 30 personnes irréaliste et inapplicable en l'état. Toutefois nous respecterons, au mieux, cette jauge qui nous est imposée en veillant, comme nous l'avons toujours fait, à ce que les règles sanitaires soient strictement observées. Dans notre diocèse, je souhaite que les célébrations eucharistiques paroissiales soient célébrées.

Cependant, notre rôle n'est pas de sélectionner les fidèles qui auront ou non le droit de participer aux offices ni de les compter à l'entrée des églises, où nous vous conseillons vivement d'indiquer clairement la jauge de trente personnes via un affichage bien visible.

Nous pouvons laisser ouvertes les portes de nos églises lors des célébrations. Chaque fidèle pourra lire la consigne imposée de participation aux célébrations (voir affiche jointe). Chacun assumera sa responsabilité.

J'ai écrit aux préfets du Doubs et de la Haute-Saône pour exprimer mon fort étonnement et mon incompréhension devant une telle décision prise sans concertation réelle.

Dans sa dernière lettre aux évêques de France, Mgr Eric de Moulins Beaufort nous informe qu'un recours en référé liberté sera déposé dès ce vendredi matin. D'autre part, un rendez-vous est prévu avec le premier ministre, ce dimanche, à 18 h, avec la présidence de la conférence des évêques, deux autres évêques et le secrétaire général de la CEF. Nous attendons de cette concertation une réelle prise en compte de la demande d'une jauge proportionnée à la taille des édifices.

Nous vivrons ce premier dimanche de l'Avent dans l'espérance de la venue du Sauveur. Nous nous tournons avec détermination vers Celui qui vient. Il est le salut pour toute l'humanité. Nous n'oublions pas tous ceux qui sont atteints par l'épidémie, tous ceux qui sont au service de la lutte contre ce virus et tous ceux qui nous permettent de vivre au mieux cette période bouleversée.

Chers amis, je vous assure de ma prière, de ma proximité et de mon soutien en ce temps d'épreuve.

Bien fraternellement.

Besançon, le 27 novembre 2020

Paroisse CALIXTE II : Presbytère 2 Place d'Armes 25440 Quingey

Tel 03 81 63 60 19 E-Mail paroissecalixte2@diocese-besancon.fr

<https://www.diocese-besancon.fr/paroisse-calixte2>

Secrétariat: Mardi et Mercredi: 10 à 12 h - Samedi: 9 à 12 h